Une question de confidentialité

Rapport annuel de la commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée 2010

Alors que les cartes sécurisées ont été conçues pour contrer la fraude et le vol d'identité, les personnes doivent protéger leur identité en conservant précieusement leurs cartes et en ne les prêtant jamais à d'autres. Seulement les agents de la force publique devraient pouvoir héler votre permis de conduire.

istockphoto

Garantir que le permis de conduire et les cartes d'identités soient vraiment sécurisés

Commentaires, 2010
Ministères des Services aux collectivités

Au moment d'introduire un nouveau permis de conduire sécurisé et une carte d'identité générale sécurisée, le gouvernement a reconnu l'importance d'un nouveau système qui protège la confidentialité des Yukonnais.

Le ministère des Services aux collectivités a sollicité notre participation au début du processus et nos bureaux ont collaboré sur ce projet pendant plus d'un an. Lors de l'élaboration du programme, nous avons fait plusieurs recommandations pour améliorer et assurer la protection de la vie privée des Yukonnais. Par exemple, les informations personnelles recueillies par le Bureau des véhicules automobiles pendant le processus d'application seront conservées dans un endroit sécurisé et détruites à intervalles réguliers. Aucune information personnelle n'est partagée avec le concepteur de la carte ou toutes autres personnes ne disposant pas de l'autorité compétente.

Les Yukonnais, comme d'autres Canadiens, ressentent de plus en plus le besoin de pièces d'identité émises par le gouvernement. L'introduction du nouveau permis de conduire sécurisé et de la carte d'identité générale sécurisée marque un progrès en ce sens.

Alors que les cartes sécurisées ont été conçues pour contrer la fraude et le vol d'identité, les personnes doivent protéger leur identité en conservant précieusement leurs cartes et en ne les prêtant jamais à d'autres.

Le code-barres au dos de la carte contient les mêmes informations que le dessus et doit être protégé. Seulement les agents de la force publique devraient pouvoir balayer votre permis de conduire.

Que le gouvernement ait sollicité la participation de notre bureau en début de processus a permis d'instaurer un programme qui protège la vie privée des Yukonnais et qui respecte la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. L'approche du ministère des Services aux collectivités mérite d'être louée et constitue un bon exemple d'un ministère travaillant avec nous pour le bien de tous les Yukonnais. ■

Des commentaires dans l'intérêt du public Les commentaires de la commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée sur les implications des lois et des programmes sont vitales. Notre expertise permet une perspective unique et nos commentaires sont toujours faites dans l'intérêt du public.

Quel est le rôle du commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée?

Le monde de la gestion de l'information et de la protection de la vie privée évolue rapidement et a une incidence sur nos vies, que ce soit par l'entremise des réseaux sociaux ou du code-barres de nos permis de conduire. Le gouvernement prend des décisions et met sur pied des programmes qui touchent tous les citoyens. Le rôle de notre bureau est d'examiner ces actions, d'enquêter sur ces actions ou de les expliquer. C'est aussi mon rôle en tant que commissaire de surveiller de quelle manière la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* est appliquée et de m'assurer que ses objectifs sont atteints. Nous examinons les décisions du gouvernement sur les demandes d'accès à l'information, nous enquêtons sur les plaintes et nous commentons les lois et les programmes qui ont trait à l'accès à l'information et au droit à la vie privée des Yukonnais.

Nous examinons chacun des problèmes qui nous est soumis de manière impartiale. Nous écoutons, nous appliquons la loi et nous aidons les gens à trouver des solutions. Notre rôle n'est pas de porter des accusations ou de jeter le blâme. La plupart des problèmes qui nous sont soumis sont résolus, ce qui signifie que le gouvernement nous écoute et est disposé à faire des changements. Si un problème fait l'objet d'une enquête, je peux faire des recommandations qui affecteront le résultat. Nous avons établi une relation avec le gouvernement où celui-ci nous consulte sur les questions qui concernent la gestion d'informations personnelles. Notre bureau est une ressource importante pour le gouvernement autant que pour les citoyens.

La commissaire à l'accès à l'information est une officière de l'Assemblée législative, mais est indépendante du gouvernement ou des partis politiques. La commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée est impartiale, elle n'est ni la défenseure des particuliers, ni la défenseure des décisions du gouvernement.

Tous les services de la commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée sont gratuits et confidentiels.

Notre équipe, de gauche à droite :
Danielle Noel, Susan Dennehy, Tracy-Anne McPhee, Veronique Henry-Saint Onge, Catherine Buckler Lyon

Notre mission

- Promouvoir une administration publique ouverte et responsable
- Fournir un examen et un processus d'enquête indépendant et impartial pour les plaintes sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée
- Offrir des observations sur les implications sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée des lois et des programmes
- Fournir une surveillance indépendante de l'application de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*

Mon message aux Yukonnais

Le Yukon a une loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée depuis maintenant presque 15 ans. Encore aujourd'hui, une part importante de mon rôle de commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée consiste à informer les Yukonnais sur la *Loi* et à les aider à la comprendre.

La *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* est complexe et technique. Cette loi a deux objectifs. Le premier est de protéger la vie privée des personnes dont les informations personnelles sont sous la garde du gouvernement. Le second est d'établir un processus qui permet au public d'avoir accès aux informations détenues par le gouvernement et par d'autres organisations mentionnées par la *Loi*. Parce qu'il nous est impossible d'expliquer à l'ensemble des citoyens pourquoi la *Loi* est si importante et de quelle manière elle affecte leur vie, cette année nous avons souhaité créer des liens avec la collectivité une personne à la fois. Ainsi, nous avons rencontré tout spécialement les Yukonnais qui travaillent à aider d'autres Yukonnais. Notre visite à Dawson nous a permis de rencontrer des organismes sans but lucratif, des écoles, des entreprises et des fournisseurs de soins de santé. Nos présentations au Club Rotary nous ont permis de rejoindre les gens qui sont au service de nos collectivités. Nous avons également rencontré les membres de l'Assemblée législative et leur équipe pour nous assurer qu'ils disposaient des dernières informations sur nos services et sur comment nous pouvons aider les gens de leur circonscription. Toujours, notre message est resté le même : le rôle de la commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée est d'aider.

Regarder vers l'avenir
En 2011, nous continuerons d'informer les Yukonnais sur nos services et les résultats que nous pouvons atteindre pour le bien des Yukonnais et de leur gouvernement. Nous continuerons de surveiller les questions d'accès à l'information et de protection de la vie privée au nom de tous les Yukonnais. Nous avons aussi prévu visiter de nouvelles collectivités, concevoir un nouveau site Web et offrir des documents vulgarisés.

Le gouvernement travaille en ce moment à modifier la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* pour inclure de nouveaux organismes publics. Je suis impatiente de prendre part à ce processus pour représenter la voix des Yukonnais et l'intérêt du public.

Actuellement, le gouvernement n'autorise qu'un poste à temps partiel pour remplir les rôles d'ombudsman et de commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée. Accomplir pleinement les tâches liées à ces postes est difficile en raison de cette contrainte. Pour que les Yukonnais soient bien servis par le bureau, je continuerai de presser le gouvernement de faire de ce poste un poste à temps plein.

Notre bureau emploie trois femmes dévouées qui m'aident avec expertise et professionnalisme à trouver des solutions équitables pour les Yukonnais. Je les en remercie.

15e rapport annuel
C'est un honneur et un privilège de présenter aux gens du Yukon ce 15e rapport annuel (le quatrième depuis que je suis en poste). Le rapport a été envoyé à l'honorable Ted Staffen, président de l'Assemblée législative, qui le présentera à l'Assemblée, tel que la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* le requiert.

Tracy-Anne McPhee

Ombudsman
Commissaire à l'accès à l'information et la protection de la vie privée

Communiquez avec nous :
Sans frais au 1-800-661-0408 poste 8468
Téléphone 867-667-8468
Télécopieur 867-667-8469
Courriel : info@ombudsman.yk.ca
En ligne : www.ombudsman.yk.ca
Adresse : 201-211, rue Hawkins, Whitehorse, Yukon, Y1A 2T2

Santé et Affaires sociales a accepté d'offrir de l'information aux parents d'enfants handicapés à son bureau et au bureau d'une ONG.

DROIT à l'INFORMATION

Depuis 2002, **la Journée du droit à l'information** a évolué en un événement d'une semaine en septembre ayant pour but de sensibiliser les gens de partout à travers le monde sur le droit à l'information du gouvernement et de promouvoir l'accès à l'information en tant que droit humain fondamental. Des événements annuels locaux aident les Yukonnais à prendre conscience de leurs droits à l'information et à la protection de la vie privée.

Aider grâce à la divulgation proactive

Plainte, 2010
Santé et Affaires sociales

Après avoir conclu un accord avec Santé et Affaires sociales pour obtenir du soutien pour son enfant handicapé, Sue a demandé une copie de tous les documents et des lois dont l'accord fait mention. Le ministère lui a indiqué à tort qu'elle pouvait trouver l'information qu'elle recherchait au bureau d'une ONG. Étant donné sa situation, Sue croyait que le ministère aurait pu l'aider davantage au lieu de la laisser courir à travers la ville pour trouver l'information qu'elle désirait. Elle a donc porté plainte à notre bureau. À la suite de notre intervention auprès de Santé et Affaires sociales, le ministère a accepté de fournir l'information à Sue et dans le futur, à d'autres parents d'enfants handicapés. Santé et Affaires sociales a mis en œuvre une divulgation proactive de l'information en offrant des exemplaires des documents dans sa salle de ressources et au bureau de l'ONG. ■

Examens et plaintes – Résumés des cas
Ces histoires offrent de bons exemples de la manière dont notre bureau aide les Yukonnais et le gouvernement du Yukon pour des questions d'accès à l'information et de protection de la vie privée. Les noms des personnes ont été changés par souci de confidentialité.

Le secret professionnel : une question de nuances

Enquête, 2010
Commission de la fonction publique, ministère des Finances

En 2010, la commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée a enquêté sur deux cas où des organisations publiques affirmaient que des documents demandés par des particuliers ne pouvaient être divulgués en raison du secret professionnel.

Dans le premier cas, Lionel a demandé que nous examinions une décision selon laquelle la Commission de la fonction publique refusait de divulguer des documents faisant état de frais de justice. Ces frais avaient été payés à un cabinet d'avocats embauchés par le gouvernement pour une cause impliquant Lionel. La commissaire a examiné les 18 documents concernés par la demande. Dix de ces documents contenaient des informations sujettes au secret professionnel et d'autres informations qui ne l'étaient pas. La commissaire a recommandé que ces dernières informations soient divulguées avec les 8 documents qui n'étaient pas sujets au secret professionnel. L'information pouvant être divulguée comprenait le montant total dû, le nom de l'avocat, le nom du cabinet d'avocat et une référence au destinataire.

La seconde enquête concernait Jill, une membre du personnel d'un parti de l'opposition. Elle voulait que nous examinions une lettre de provision de deux pages du ministère des Finances pour des services juridiques. Jill soutenait que le ministère des Finances avait renoncé au secret professionnel lorsque le premier ministre, également ministre des Finances, avait parlé publiquement de l'avis juridique en question. La commissaire a conclu que la remarque du ministre ne consistait pas en une renonciation au secret professionnel. Cependant, elle a découvert que certaines des informations contenues dans les documents n'étaient pas sujettes au secret professionnel et a recommandé que ces parties du document soient divulguées. ■

Les commissaires à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée réunis à Whitehorse

Ce fut un grand plaisir d'accueillir les commissaires à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée à Whitehorse pour notre rencontre annuelle. En plus de la légendaire hospitalité du Yukon, un horaire bien chargé attendait nos visiteurs. Nous avons discuté entre autres des concepts de gouvernement ouvert et de divulgation proactive, des dossiers de santé électronique, de l'accès à l'information intégré et de la protection intégrée de la vie privée, des réseaux sociaux, de l'éducation du public, de la Semaine du droit à l'information, de la Journée de la confidentialité des données et du secret professionnel.

L'accès à l'information gêné par des délais administratifs

Examen, 2010
Ministère de la Voirie et des Travaux publics

Peter a fait une demande pour obtenir des documents en lien avec deux appels d'offres du ministère de la Voirie et des Travaux publics.

La *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* exige qu'on réponde aux demandes de communication en moins de 30 jours. Cependant, le ministère a réclamé plus de temps à la responsable de la gestion de l'information ministérielle de manière à pouvoir consulter un tiers parti. Cette requête a été acceptée. Peter n'était pas d'accord et a demandé à la commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée d'examiner la question. Peter ne comprenait pas pourquoi quelques-uns des documents demandés qui ne concernaient aucun tiers parti ne lui avaient pas été remis. La demande de Peter a également été assujettie à d'autres délais discutables. Lors du processus de médiation, la responsable de la gestion de l'information ministérielle a reconnu que plusieurs irrégularités s'étaient produites et elle s'est excusée à Peter des délais administratifs. Elle a également vu à ce qu'on lui remette les documents qui ne nécessitaient pas de consultation avec un tiers parti. ■

Statistiques

Cas concernant la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* en 2010
En 2010, nous avons reçu 208 plaintes. De ce nombre, 86 relevaient de la *Loi sur l'ombudsman* et 80 relevaient de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Nous avons offert de l'aide ou du soutien dans le cadre des 42 autres cas.

Questions non-juridiques (toutes)	42
Demandes d'informations	43
Demandes d'examen (article 48)	17
Plaintes (article 42)	9
Commentaires sur des lois et des programmes (article 42(c))	11
TOTAL	122

Demandes d'examen	
Reportées de 2009	2
Reçues en 2010	17
TOTAL	19
Terminées en 2010	11
Reportées à 2011	7

Plaintes	
Reportées de 2009	1
Reçues en 2010	9
TOTAL	10
Terminées en 2010	4
Reportées à 2011	6

Commentaires sur des lois et des programmes	
Reportés de 2009	12
Reçus en 2010	11
TOTAL	23
Terminés en 2010	10
Reportés à 2011	13

Programme de relations communautaires

- Collège du Yukon – Whitehorse et Dawson
- Yukon Anti-poverty Coalition – Whitehorse Connects
- Ville de Whitehorse
- Chambre de commerce de Dawson, école Robert Service, école secondaire Porter Creek, école secondaire F.H. Collins
- École secondaire catholique Vanier, Rotary Rendezvous, Dawson City Woman's Shelter
- Bureaux du député – Whitehorse et Dawson
- Caucus du parti du Yukon, caucus du parti Libéral, caucus du NPD du Yukon
- Bureau du député de l'Assemblée législative indépendant
- Golden Age Society

Sommaires budgétaires

Le sommaire budgétaire suivant couvre le fonctionnement du Bureau de l'ombudsman et de la commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée pour la période allant du 1er avril 2010 au 31 mars 2011.

Catégories	Dépenses
Personnel	408,000$
Bureau et fonctionnement	119,000$
Fourniture et service	5,000$
Éléments actifs	5,000$
TOTAL	537,000$